

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance du 16 janvier 2012, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-001**, permettant l'installation et le maintien d'une bannière au-dessus de la rue Beaubien Est, du 22 février au 13 mars 2012, relative à l'événement « *Festival international du film pour enfants de Montréal* », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-002**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Festival international du film pour enfants de Montréal* » qui aura lieu le 8 mars 2011, de 17 h à 20 h 30, dans le parc Molson, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-003**, permettant la vente de nourriture dans le parc Molson, relative à l'événement « *Festival international du film pour enfants de Montréal* » qui aura lieu le 8 mars 2012, de 17 h à 20 h 30, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-004**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course à pied du Collège de Maisonneuve* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 24 avril 2012, de 9 h à 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-005**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Marche de l'espoir* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 29 avril 2012, de 9 h à 15 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-006**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques dans le parc Maisonneuve, dans le cadre de l'événement « *Marche de l'espoir* », qui aura lieu le 29 avril 2012, de 9 h à 15 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-007**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Le Relais pour la vie* », qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 8 juin 2012, entre 17 h et 24 h et le 9 juin 2012, entre 0 h 01 et 7 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-008**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques dans le parc Maisonneuve, relative à l'événement « *Le Relais pour la vie* », qui aura lieu le 8 juin 2012, entre 17 h et 24 h et le 9 juin 2012, entre 0 h 01 et 7 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2012-26-009**, relative à l'installation d'une signalisation d'obligation d'aller tout droit ou à droite en tout temps, en direction sud, sur l'avenue Papineau, à l'intersection de la rue Beaubien Est, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 24 janvier 2012

M^e Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement